



Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023  
Réponse à la question orale du groupe minoritaire

### **1- Sentier Domaine des Arts**

La réalisation d'un cheminement piéton entre la route de Boersch et la Moyenne Corniche a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2021 à hauteur de 90 000 €. En l'absence de concrétisation au cours dudit exercice, les crédits ont été reconduits à même hauteur à l'occasion du budget primitif 2022.

Cependant, il ne vous aura pas échappé que le programme d'investissement particulièrement important au cours des dernières années avec notamment l'aménagement, dans le cadre du plan vélo urbain, de plusieurs kilomètres d'itinéraires cyclables sécurisés, et dont la qualité et les effets positifs sont largement soulignés par les usagers, mobilise largement les équipes techniques de la Ville en charge des aménagements urbains.

Par ailleurs, depuis l'achèvement du Domaine des Arts il y a maintenant près de 6 ans, l'aménagement de ce cheminement ne semble plus être une demande particulièrement prégnante de la part de nos concitoyens. Le réaménagement du Driwelsmur en 2020 offre en outre une alternative sécurisée d'accès vers la Moyenne Corniche que les promeneurs se sont largement réappropriée.

Ce projet d'aménagement est reporté en 2024.

### **2- Murs de soutènement des remparts**

100 000 € avaient été inscrits au budget primitif 2021 pour des travaux de rejointoiement du Rempart Foch. L'enveloppe a été reconduite à l'occasion du budget primitif 2023 et réévaluée à hauteur de 147 000 €.

Les études ont débuté et les travaux nécessaires seront ensuite réalisés.

### **3- Plan vélo**

S'agissant du planning des travaux dans le cadre du plan vélo, je vous renvoie au calendrier prévisionnel détaillé publié dans le Journal d'information municipale de mai 2022. La fin de la rue du Général Leclerc ainsi que le tronçon de la rue du Général Gouraud entre la voie ferrée et le pont de Gengenbach seront réalisés, comme prévu, en 2024.

Concernant le carrefour entre la rue du Général Leclerc et la rue des Bonnes Gens, je vous rappelle en premier lieu que, compte tenu de la configuration du site et des espaces disponibles, l'aménagement de pistes cyclables en site propre, garantes de la sécurité des usagers, ne permettrait pas la conservation du giratoire. Un carrefour avec feu tricolore et régime de priorité a donc été réalisé.

Ce carrefour s'avère correctement dimensionné au regard des flux observés. Il garantit une circulation sécurisée et, hormis quelques périodes de fortes affluences (début de soirée les mardis et vendredis), la fluidité de circulation y est globalement assurée. Dans ces conditions, le mode « orange clignotant » y sera maintenu pour le moment.

Bernard FISCHER  
Maire d'Obernai